

partis n'existe qu'en théorie à la Chambre Haute. Pourtant, le premier ministre n'a fait que deux nominations dans les rangs de l'opposition depuis son arrivée au pouvoir, c'est-à-dire depuis 1968. Par contre, il a nommé environ 43 sénateurs libéraux. Cela ne me fait ni chaud ni froid; il a en effet nommé des hommes valables, même s'il en a nommé huit depuis environ quatre mois. Tous ceux dont j'ai eu l'occasion de faire la connaissance me semblent très bien. Je ne les ai toutefois pas encore vu à l'œuvre, mais je doute qu'ils soient supérieurs aux deux sénateurs membres de l'opposition qu'a nommés le premier ministre Trudeau: il s'agit du sénateur Smith (Colchester) et du sénateur Asselin.

● (2120)

Je pense en avoir assez dit pour convaincre les honorables sénateurs que la manière dont le premier ministre procède aux nominations des sénateurs est incohérente et confuse. Je le répète, s'il tient absolument à nommer des conservateurs sénateurs, rien ne l'en empêche.

[Français]

Honorables sénateurs, ma conclusion est bien simple. Si le premier ministre veut vraiment un équilibre dans la représentation des partis au Sénat, et plus spécialement s'il désire que l'opposition officielle soit en mesure de jouer son rôle de façon efficace, non seulement il n'a pas besoin de poser des conditions pour renforcer les rangs de l'opposition officielle ou de l'opposition tout court, il ne doit pas le faire, car il n'a qu'à

exercer sa prérogative traditionnelle simplement en consultant au préalable, le cas échéant, le chef de l'opposition.

Vous aurez remarqué que je n'ai fait que mettre devant vous les éléments du problème, les faits, cela sans hargne, d'une façon objective et très sereine. Encore une fois, je ne recherche pas ici l'intérêt du parti progressiste-conservateur, simplement celui du Sénat que je veux voir fonctionner de la meilleure façon possible.

Si j'ai choisi de traiter ce sujet au moyen d'une interpellation, c'est pour permettre au leader du gouvernement, de même qu'à tous mes collègues, d'exprimer leurs vues s'ils le jugent à propos. Pour ma part, ce débat terminé, j'entends m'abstenir de parler de ce sujet tant et aussi longtemps que je n'aurai pas une preuve concrète du désir réel du premier ministre d'inviter à siéger en cette Chambre, une proportion adéquate de membres de l'opposition officielle ou de l'opposition tout court. En autant que je suis concerné, c'est avant tout et exclusivement son problème. C'est à lui d'agir. S'il ne le fait pas, il appartiendra au tribunal de l'opinion publique de le juger.

[Traduction]

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, je pense que nous approuvons tous ce qu'a dit le sénateur Flynn ce soir, au sujet d'un problème qui concerne, non seulement l'opposition officielle au Sénat, mais la bonne marche du Sénat lui-même. Étant donné que j'ai l'intention de répondre éventuellement à l'honorable sénateur, je propose l'ajournement du débat.

(Sur la motion du sénateur Perrault, le débat est ajourné.)

(Le Sénat s'ajourne à 2 heures demain après-midi.)